

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois

SPECIAL FORMATIONS SYNDICALES 2013



L'année 2012 est terminée, 2013 commence et comme le veut la tradition, je souhaite à chacun des syndiqués du département ainsi qu'à leur famille une très bonne année 2013.

Cette nouvelle année ressemblera, à mon avis dans ses grandes lignes à la précédente, dans les domaines économique et social, malgré les changements politiques intervenus en MAI et JUIN 2012 !

Car quelle est pour les salariés la différence entre une austérité menée par un gouvernement de droite et celle appliquée par un gouvernement de gauche ?

Les suppressions d'emploi continuent, les salaires et notamment le SMIC sont à la traîne alors que le CAC 40 a progressé de 15% en 2012, les retraites et la protection sociale continuent d'être attaquées, malgré le décret de JUIN 2012.

L'heure n'est donc ni à la résignation, ni à l'attentisme, mais bien au renforcement de la CGT, au rassemblement et à l'action revendicative.

2013 est l'année de deux congrès (confédéral et départemental), prenons donc dès maintenant des dispositions afin que chaque syndiqué puisse y apporter sa contribution.

Réussir 2013 c'est faire vivre la CGT partout, dans toutes ses activités. Pour cela nous avons besoin de syndiqués formés pour plus d'efficacité.

Tous les jours à la suite du passage devant la lucarne télévisuelle ou la lecture d'un ou plusieurs journaux, nous recevons des informations.

Correspondent-elles à nos attentes, nous ont-elles éclairé sur tel ou tel sujet... ? Sur cela, chacun d'entre nous aura sans doute un avis.

Mais la question la plus importante reste celle-ci :

En tant que militants CGT, ces informations nous ont-elles permis de clarifier les choses, nous ont-elles donné des arguments pour l'action ?

Pas sûr, quand on sait que les grands moyens d'informations sont pour la plupart dans les mains d'industriels ou de grands groupes bancaires.

Aujourd'hui, pour mener une activité syndicale la plus efficace possible, chaque militant doit disposer quotidiennement d'outils appropriés, tels que :

L'INFORMATION

Dans la charte de la vie syndicale (adoptée au 47^{ème} congrès confédéral en mars 2003), nous écrivions : « l'information des syndiqués est indispensable pour leur permettre de se faire leur propre opinion, de pouvoir débattre et pouvoir prendre part aux décisions CGT ».

Les différentes publications CGT (confédérales, fédérales, régionales, départementales et parfois locales) sont autant de sources de connaissances, de références, d'informations nécessaires à l'analyse, aux débats et à la construction d'alternatives sociales et économiques.

Dans ces conditions, comment expliquer la perte de 2412 abonnés à la NVO au niveau national, entre Novembre 2011 et Novembre 2012 ? Et sur notre département, combien de syndicats reçoivent, lisent et utilisent la NVO ? Quel est le bilan de l'initiative de la Commission Exécutive de l'UD en direction des petits syndicats ?

L'EXPRESSION CGT

Dans la Haute-Saône, combien de syndicats ont leur propre expression régulière ? Quelle expression CGT à la suite des réunions DP-CE-CHSCT ? Quel bilan faisons-nous de la démarche initiée par notre Commission Exécutive dans le but de favoriser l'expression CGT ?

En 2013, comme toujours, tout dépendra de nous !

Jean-Pierre POINSOT



L'UD 70 propose plusieurs types et niveaux de formation, en fonction des besoins généraux et spécifiques de chaque syndiqué.

- ❖ 4 au 8 mars CHSCT
- ❖ 11 et 12 mars Représentativité
- ❖ 14 et 15 mars NAO
- ❖ 4 au 12 avril PRUDIS (rattrapage et session 3 module 3)
- ❖ 11 et 12 avril Outil du Trésorier
- ❖ 13 au 15 mai Délégué du Personnel prise de mandat
- ❖ 27 au 31 mai Niveau 1 à LURE
- ❖ 24 au 28 juin Niveau 1 à VESOUL
- ❖ 11 au 13 septembre CARSAT
- ❖ 23 au 27 septembre Délégués Syndicaux
- ❖ 30 sept au 4 octobre Niveau 1 à GRAY
- ❖ 7 au 11 octobre Niveau 2 (2^{ème} partie)
- ❖ 21 au 25 octobre PRUDIS – Instruction d'une Affaire
- ❖ 4 au 8 novembre ECO – CE
- ❖ 12 au 14 novembre Délégué du personnel prise de mandat
- ❖ 25 au 29 novembre Niveau 2 (1^{ère} partie)

La Formation Syndicale, Pourquoi ?

Pour être efficace, tout simplement.

Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoirs et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.

La sécurité sociale professionnelle revendiquée par la CGT conjugue accès à l'emploi correctement rémunéré, déroulement de carrière grâce à des droits attachés à chaque personne quelles que soient les évolutions des entreprises et droit à une véritable formation tout au long de la vie.

Gagner de telles avancées sociales ne sera pas possible sans des syndiqués nombreux, pleinement acteurs et décideurs.

Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial.

Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, tout au long de sa vie syndicale et au fur et à mesure des prises de responsabilités et des mandats conformément à la **Charte de l' élu et mandaté CGT**.

Le stagiaire pour acquérir des savoirs et savoir-faire doit conjuguer trois vecteurs : la pratique (c'est en forgeant qu'on devient forgeron), la lecture de la presse syndicale (un syndiqué informé en vaut deux) ... et la formation syndicale.

La Formation Syndicale, Comment ?

Tout participant à l'action de formation est au centre de la construction de ses connaissances.

La formation syndicale c'est :

- des syndiqués rassemblés dans une même volonté de s'écouter, de partager leurs savoirs et leurs pratiques, de les confronter avec ceux et celles de la CGT.
- s'enrichir du et avec le collectif en y prenant du plaisir !

Bernard THIBault disait lors d'une intervention au centre de formation de la CGT à Courcelle sur Yvette :

« Nous voulons mettre à disposition de tous les militants de la CGT, à un moment ou à un autre de leur vie syndicale, un cadre, une organisation, un savoir-faire qui permettent d'injecter le dynamisme du travail collectif dans la construction personnelle de chacun ; avec comme carburant l'intense satisfaction que ressent quiconque a conscience, tour à tour, d'avoir apporté et d'avoir appris. »

Les Droits à la Formation Syndicale

Dans la charte de la vie syndicale de MARS 2003, nous écrivons que la formation syndicale est un droit que nous devons utiliser et conforter, afin de permettre à chaque adhérent tout au long de sa vie militante d'être outillé pour intervenir et décider.

Le droit à la formation économique, sociale et syndicale est ouvert à tous les salariés, retraités et privés d'emploi, à raison de 12 jours par an qui peuvent être portés à 18 sous certaines conditions. Il suffit de solliciter une autorisation d'absence auprès de son employeur en général 30 jours avant la formation.

Les lois, décrets ainsi que le code du travail déterminent tout ce qui touche à l'utilisation de ce droit à la formation tant dans le secteur privé que public.

Par rapport au maintien du salaire pendant la durée de la formation, sauf accord d'entreprise ou d'établissement plus favorable, l'employeur n'est obligé de le maintenir que dans la limite de 0.08/1000 de la masse salariale de l'entreprise ou de l'établissement du stagiaire. C'est donc soit l'organisation syndicale, soit le comité d'entreprise avec son budget activités sociales et culturelles qui complètent le 0.08/1000.

En précisant qu'ils existent des spécificités particulières par rapport aux formations pour les élus au CE, les mandatés CHSCT et les élus dans les conseils de prudhommes.

Afin d'impulser la formation syndicale auprès de tous les syndiqués de notre département et suite à une décision de la Commission Exécutive de l'UD, nous avons renforcé le collectif formation qui est maintenant composé de 15 camarades. Ce collectif s'est réuni le 21/12/12 et a construit l'ossature du plan de formation 2013 (que vous trouverez dans ce journal).

Ce plan 2013 devra être complété avec notamment :

- ❖ Des journées d'étude/formation autour du renforcement, l'utilisation de COGETISE et COGITIEL, salaire et pouvoir d'achat, protection sociale, la formation professionnelle...
- ❖ Des besoins autres que syndicaux comme des formations informatiques, prise de parole et prise de notes...

En conclusion, au niveau information/formation/expression CGT, nous avons l'impérieuse obligation de faire plus et mieux, afin que "syndiqué acteur et décideur" ne se résume pas à un simple slogan mais soit bien au cœur de notre démarche syndicale.

Jean-Pierre POINSOT
Responsable à la Formation



NIVEAU 1 - Tronc Commun

Durée	5 jours
Public	Tous les syndiqués
But	Apporter à chaque syndiqué, ancien ou nouveau, les connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation.
Objectifs	Décider et participer activement à la vie de son organisation, en commençant par son syndicat.
Contenu	La diversité du salariat d'aujourd'hui, l'élaboration des revendications, le fonctionnement de la société, le syndicalisme et les orientations de la CGT.

NIVEAU 2

Durée	2 Parties de 5 jours	
Public	Tous les syndiqués	
But	Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations, pour l'efficacité de leur activité et leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de leur structure.	
Objectifs	Approfondir les connaissances acquises au Niveau 1.	
Contenu	<i>1^{ère} Partie</i>	Les grands enjeux revendicatifs d'aujourd'hui, le fonctionnement de l'entreprise et de la société, les perspectives pour les salariés, le syndicalisme CGT
	<i>2^{ème} Partie</i>	Le syndicalisme européen et international Les services publics La politique industrielle
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1	

CHSCT

Membre du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Durée	3 à 5 jours suivant la taille de l'entreprise (+ ou – 300 salariés)
Public	Les élus au CHSCT
But	Cette formation a pour but de donner aux nouveaux élus CHSCT les bases pour accomplir leur mission dans l'intérêt des salariés et en conjugaison avec les orientations de la CGT.
Objectifs	Les participants seront capables de : <ul style="list-style-type: none">• Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé, de prévention, de gestion et d'analyse des accidents du travail...• D'assumer les principales tâches de l'élu au CHSCT
Contenu	Les concepts de santé, travail et prévention et l'importance de la démarche de l'élu CGT. Les institutions à disposition du CHSCT et leur rôle respectif. L'accident du travail et la maladie professionnelle. Le champ de la santé dans l'activité du CHSCT. Les liens nécessaires entre l'activité revendicative du syndicat, l'action du CHSCT et des élus CGT, des pistes pour les rendre effectifs dans leur activité.
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

ECO-CE

Durée	5 jours
Public	Les élus du personnel au Comité d'Entreprise ou d'Etablissement
But	Acquérir les bases pour accomplir le mandat d'élu au comité d'entreprise en conjugaison avec la démarche syndicale CGT.
Contenu	Les droits, les moyens et le fonctionnement du comité d'entreprise en lien avec l'activité syndicale. Les prérogatives et attributions économiques du comité d'entreprise. La comptabilité dans l'entreprise et l'intervention syndicale. L'activité sociale, sportive et culturelle du comité d'entreprise. L'intervention syndicale sur la formation professionnelle et continue.
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

Durée	2 jours
Public	Militants d'entreprises participants aux négociations annuelles, élus du personnel, délégués syndicaux
But	Etre en capacité de : <ul style="list-style-type: none">• connaître les champs de négociations annuelles à l'entreprise• trouver les repères revendicatifs et acquérir la démarche CGT pour aborder les négociations
Objectifs	Construire un projet d'action qui permette d'aboutir à la signature d'un accord dans l'entreprise selon la démarche syndicale de la CGT.
Contenu	L'enjeu de la démarche de négociation pour la CGT. L'approche de la négociation par les autres organisations syndicales et par le patronat. Les thématiques des négociations annuelles obligatoires. La construction par chaque stagiaire d'un projet d'action.
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

REPRESENTATIVITE

Durée	2 jours
Public	A tous les militants des syndicats, sections syndicales. Aux élus ou ayant des responsabilités.
But	Développer les connaissances relatives au contenu de la loi du 20 août 2008 et distinguer les dispositions applicables immédiatement de celles qui entreront progressivement en vigueur d'ici à 2013.
Objectifs	- Connaître les nouvelles règles de représentativité syndicale - Repérer les enjeux de la réforme en matière de négociation collective - Mettre en œuvre la démarche syndicale CGT.
Contenu	- La loi du 20 août 2008 - L'implantation syndicale à l'entreprise - Les élections professionnelles - La représentativité syndicale et ses conséquences - La mise en œuvre offensive de la démarche syndicale CGT
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

DELEGUE SYNDICAL

Durée	5 jours
Public	Les militants désignés délégués syndicaux
But	Equiper les délégués syndicaux afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT dans le cadre de leurs missions afin de conquérir des droits nouveaux.
Objectifs	Etre capable de définir les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche de la CGT dans le cadre de leur mandat de délégué syndical.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Rôle, missions et conception CGT du mandat de délégué syndical- Mettre en œuvre la démarche de la CGT pour construire et nourrir le rapport de force avec les salariés- Faire peser le rapport de force dans la négociation pour obtenir de nouveaux droits
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

DELEGUE DU PERSONNEL

Prise de Mandat

Durée	3 jours
Public	Les délégués du personnel
But	Donner à chaque militant les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les missions des délégués du personnel.- L'utilisation du code du travail.- Connaissances de base sur la société.- La démarche revendicative de la CGT ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux.- La réunion avec l'employeur : savoir la préparer, y participer et en rendre compte.
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

CARSAT

Durée	3 jours
Public	Elus CHSCT, CE, DP, mandatés CARSAT, CPAM...
But	Outiller les militants pour faciliter la prise et l'exécution des mandats
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Souffrance au travail, prévention- Santé et bien-être au travail- Risque psychosociaux- Travail et handicap- Maladies professionnelles, accidents du travail- Conditions de travail et pénibilités
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1



OUTIL DU TRÉSORIER

Durée	2 jours
Public	Responsable de la trésorerie du syndicat
But	Connaître et maîtriser les outils à notre disposition.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Les outils du trésorier.- Tenue des comptes, bilans financiers.- Le trésorier dirigeant du syndicat.
Pré-requis	Avoir suivi le Niveau 1

PRUDIS

Rattrapage et Session 3 Module 3

Durée	9 jours
Public	Les Conseillers Prudhommes
objectif	Savoir rendre une décision, délibérer en appliquant la méthode préconisée par PRUDIS CGT et rédiger la décision en lien avec la démarche CGT.
Pré-requis	Cursus Prudis CGT session 3 module 2



PRUDIS

Instruction d'une affaire

Durée	5 jours
Public	Les Conseillers Prudhommes
objectif	Savoir déterminer et trouver les éléments nécessaires pour statuer et déterminer la mesure d'instruction la plus adaptée en lien avec la démarche CGT.
Pré-requis	Session 3

Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale pour les stages :

NIVEAU 1 – NIVEAU 2 – REPRESENTATIVITE – NAO – OUTIL DU TRESORIER – DP – DS – CARSAT *

Cette demande est à adresser à votre employeur 30 jours avant la formation. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié dans les huit jours.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

Nom, prénom

Adresse

A....., le

Monsieur le Directeur des Etablissements

.....

.....

OBJET : Demande de congé de formation ECONOMIQUE, SOCIALE et SYNDICALE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise duau conformément aux dispositions prévues à **l'article L. 3142-7** et suivants du code du travail, en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « La Formation Syndicale CGT » organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

*** Ne pas utiliser cette demande pour les stages PRUDIS – CHSCT – ECO/CE**

LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX et son barème fiscal complet



www.vo-impots.com
avec son guide des frais réels

6€
au lieu de 6,50€

Parution le 28 janvier



Bon de commande VO Impôts 2013

Je commande au comptant Je commande sur compte (quantité minimum sur compte : 20 ex.)

N° de compte diffuseur _____ Tél. _____ Fédé _____

Passez votre commande*

Code article 03130116 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. _____ x 6€ = _____ €

Pour les commandes au comptant ci-joint :

Chèque n° _____

Banque _____

A l'ordre de La Vie Ouvrière

d'un montant de _____

* Les invendus ne sont pas repris

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ _____

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

NOM _____

PRENOM _____

N° _____ RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL. FIXE _____

TÉL. PORTABLE _____

MAIL _____

Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

Code origine : mag

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la NVO sur Facebook et Twitter

